



Defaut de conseil d'un expert comptable

Par **cecileccc**, le **17/03/2015** à **11:07**

Bonjour,

Je viens de changer d'expert comptable. Le nouvel expert me conseille de me retourner contre l'ancien pour défaut de conseil car ce dernier ne m'a jamais alerté sur l'obligation de formuler une demande auprès de l'administration fiscale pour l'exonération de tva sur l'activité formation. Seule la démarche auprès de la direction du travail ont été faites (numéro d'enregistrement du numero formateur).

C'est le centre de gestion agréé (2 ans après le démarrage de cette activité de formation professionnelle qui me réclame ce document).

D'autre part, le nouveau professionnel s'est aperçu que je ne cotise pas à la cotisation maladie (seulement le csg, caf et formation prof).

Comment puis-je formuler ce courrier ?